

DEMANDE DE REMBOURSEMENT 2018-2019

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte après le 23 octobre 2018 (date de réception de la demande) pour les personnes inscrites avant la rentrée.

Pour celles inscrites en cours d'année, le délai est fixé à un mois à compter du jour de réception de l'inscription.

Une dérogation est possible sur présentation d'un certificat médical : dans ce cas-là, le remboursement prendra effet à la date de réception du certificat médical.

NOM Prénom

(en majuscules)

Date de naissance N° carte d'étudiant :

demande le remboursement de l'(ou des) activité(s) suivante(s) :

.....
.....
.....

Code(s) :

ainsi que la cotisation de base OUI NON

**JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LA CARTE D'ÉTUDIANT
POUR MISE À JOUR
et, si nécessaire, le certificat médical.**

**SANS LA CARTE UTL, VOTRE REMBOURSEMENT
NE POURRA ÊTRE TRAITÉ**

Le 201...

Signature